

ACADÉMIE DES SCIENCES COMMERCIALES

Paris, le 20 juillet 1989

Maître Olivier GAST
1, avenue Bugeaud
75116 PARIS

Maître,

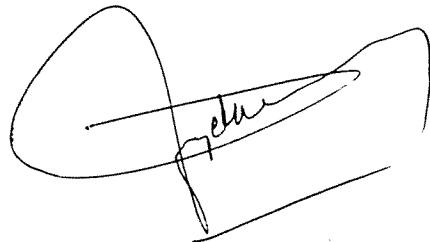
Nous accusons réception de votre dernier ouvrage
"Les procédures européennes du droit de la concurrence et
de la franchise".

L'entrée dans notre Académie suit les mêmes règles
que celle de l'Académie des Sciences.

Le nombre de membres est limité à 71, strictement
recrutés par cooptation.

L'appartenance à l'Académie oblige à la présence
à ses séances publiques et privées et à la participation aux
travaux de ses Classes et de ses Commissions.

Croyez, Maître, à l'assurance de notre considération
distinguée.



Pierre HAZEBROUCQ
Secrétaire Perpétuel
Fondateur